



Bulletin de souscription Frontière Efficiente

Partie à conserver

Option Garantie Plancher

Je souscris à l'option Garantie Plancher définie en annexe 1 des Conditions Générales : Oui Non

Bénéficiaires en cas de décès

Clause bénéficiaire type 1 :

En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à mon conjoint, à défaut à mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales entre eux, à défaut à mes héritiers.

Clause bénéficiaire type 2 :

En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut à mes héritiers.

Clause bénéficiaire type 3 :

En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé selon la clause testamentaire déposée chez Maître notaire à code postal à défaut selon clause manuscrite, à défaut à mes héritiers.

Clause bénéficiaire libre :

Je complète de façon manuscrite le formulaire « Clause bénéficiaire libre », à défaut à mes héritiers.

Déclarations et signature du souscripteur

- 1 Je déclare avoir une pleine capacité civile à contracter les présentes.
- 2 J'atteste avoir en ma possession :
 - > les Conditions Générales et annexes valant note d'information du contrat,
 - > les fiches signalétiques des supports en unités de comptes retenues disponibles sur le site proposant Frontière Efficiente et sur le site www.amf-france.org
 - > la notice d'information fiscale, en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.
- 3 Je déclare avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de comptes, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de comptes étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse.
- 4 Je reconnais avoir été informé(e) que conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à APICIL Assurances, 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE et CUIRE.
J'ai bien noté que ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat. Par la signature du présent Bulletin de souscription, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient transmises.
- 5 J'ai bien pris connaissance de ma faculté de renonciation dans les trente jours calendaires révolus à compter de la réception des Conditions Particulières du contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à APICIL Assurances, 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE et CUIRE. Elle peut être faite selon le modèle de lettre inclus à l'article 6 des Conditions Générales.

Fait le : / / en trois exemplaires.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ACTI finances

40, rue de Paradis 75010 PARIS
RCS Paris B 442.195 814
Tél. 01 42 88 17 87
info@actifinances.com

31046

APICIL ASSURANCES - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social 38, rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire - RCS Lyon 440 839 942 - Capital 50.000.000 Euros

Réf.B-018

POUR QUE VOTRE SOUSCRIPTION SOIT ENREGISTRÉE .

... vous devez retourner **dans un délai maximum de trente (30) jours** à compter de la date de signature du bulletin de souscription les pièces suivantes :

- 1 • Le Bulletin de souscription signé (sur chacune des pages). Le 3^{ème} feuillet doit être conservé par le souscripteur,
- 2 • Le chèque correspondant au montant du versement initial libellé à l'ordre d'APICIL Assurances,
- 3 • Un RIB ou un RIP qui sera utilisé comme référence bancaire pour mes futures opérations en ligne. Il pourra, bien entendu, être modifié à tout moment en cours de contrat,
- 4 • Une photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité recto verso ou passeport).

Et, s'il y a lieu :

- 5 • Un justificatif de domicile si l'adresse indiquée dans le Bulletin de souscription est différente de celle inscrite sur la pièce d'identité,
- 6 • L'autorisation de prélèvement dûment complétée (en cas de versements programmés uniquement),
- 7 • Le document «Clause bénéficiaire» dûment complété (en cas de désignation particulière uniquement),
- 8 • La déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds dûment complétée (en cas de versement supérieur ou égal à 150 000 euros).

A l'adresse suivante :

Courtage & Systèmes

17 rue d'Orléans

92200 Neuilly sur Seine

Courtage & Systèmes, société de courtage en assurances
Garantie financière et responsabilité civile professionnelle
conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du code des assurances.
RCS Paris n°B 487.925.216. - N° ORIAS 07 005 596
Siège social : 17 rue d'Orléans, 92200 Neuilly sur Seine.

Votre conseiller

ACTIfinances

40, rue de Paradis 75010 PARIS
RCS Paris B 442.195 814
Tél. 01 42 88 17 87
info@actifinances.com

31046